

Spécial 70^{ème} anniversaire

éditorial



1946-2016 : Mémoire et avenir

Victor Hugo disait : "Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume des flambeaux".

Aujourd'hui, nous allumons 2016, 70^{ème} anniversaire de l'UDAF du Var ! Pour marquer l'évènement, je vous recommande l'exposition "70 ans de politique familiale", qui se tiendra à la Maison Communale Gérard Philipe de La Garde du 3 au 30 juin : occasion de découvrir l'histoire de l'Institution familiale, une spécificité bien française.

Notre assemblée générale, samedi 4 juin 2016 se tiendra exceptionnellement au Théâtre Liberté à Toulon, en présence de Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'UNAF. Nous vous y attendons nombreux le matin. Le sociologue Michel CHAUVIERE portera son regard d'expert sur cette Institution familiale française et son avenir. Suivront les témoignages des acteurs du mouvement familial varois depuis 70 ans, pour une séquence "souvenirs" qui permettra de mesurer l'évolution de l'Institution et la projeter dans l'avenir !

En me plongeant dans les archives, exhumées de la cave pour l'occasion, je me suis rendue compte, que si la société avait profondément changé en 70 ans, les militants familiaux (membres des associations familiales et administrateurs de l'UDAF) se penchaient au fil des décennies sur les mêmes questions, afin de permettre aux familles du département de vivre dans les meilleures conditions possibles. Si les termes ont bien évolué (la "propagande" est devenue "communication"), si les registres aux pages remplies d'une écriture appliquée ont été remplacés par des documents word ou des tableaux excel, on retrouve les mêmes préoccupations au long des Procès-verbaux des Conseils d'Administration, tant en ce qui concerne l'action familiale que la politique familiale ou les services professionnalisés.

Militants familiaux bénévoles et salariés des services ! Dans la continuité de l'histoire, il nous appartient d'écrire ensemble l'histoire des 70 prochaines années de l'UDAF, en lien avec les institutions locales et départementales, en défendant à temps et à contre-temps la famille comme première société naturelle, prototype de tout ordre social et en osant une politique familiale ambitieuse qui soutienne toutes les familles varoises dans leur projet familial et accompagne leurs membres les plus vulnérables!

Marie-Pierre Gariel
Présidente de l'UDAF du Var



EXPOSITION

70 ANS DE POLITIQUE FAMILIALE

du 3 au 30 juin 2016

Maison Communale Gérard Philipe - «La Rue»
Avenue Charles Sandro - 83130 La Garde



A l'occasion des 70 ans de l'UDAF du Var,
le Conseil d'Administration, sous la présidence de Marie-Pierre GARIEL,
est heureux de vous inviter à découvrir l'exposition retraçant l'histoire
de l'Institution Familiale.

Horaires d'ouverture de 10h à 19h
(Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi)

UDAF du VAR - 15 Rue Chaptal - 83130 LA GARDE
Tél. : 04.94.14.85.04/05 - Mail : institution@udaf83.unaf.fr



Exposition

Du 3 au 30 juin 2016 :
les familles sont attendues
à l'exposition
"70 ans de politique familiale"
Maison Communale
Gérard Philipe de La Garde



L'histoire de l'institution familiale

L'UNAF

1945-2015 : 70 ans d'engagement au service des familles

1945-1946 : Naissance des UDAF et de l'UNAF Les fondations de la politique Familiale

1945

La France sort de la guerre, libre mais exsangue : le bilan humain et matériel est lourd, il faut reconstruire au plus vite la démocratie, les villes, les logements, les routes ... mais aussi les familles.

3 Mars 1945

Création des **Unions d'Associations Familiales**.

C'est l'acte de naissance des Unions départementales des associations familiales (**UDAF**), et de l'Union nationale des associations familiales (**UNAF**). Face à une situation démographique critique, le Gouvernement provisoire de la République doit prendre les mesures qui s'imposent pour inciter les familles à prospérer.

1946

La fiscalité et les prestations familiales sont mises en place.

Le quotient familial est créé pour prendre en compte les enfants dans le calcul de l'impôt sur le revenu. La loi intègre la branche famille à la Sécurité sociale et en définit les quatre prestations : Les allocations familiales, l'allocation de salaire unique, les allocations prénatales, l'allocation de maternité. Un congé de naissance est également instauré.

« La France manque d'hommes. Afin d'appeler à la vie les 12 millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans ... un grand plan est tracé »

Charles de Gaulle,
Président du Gouvernement provisoire de la République,
le 03 Mars 1945



Maurice Monsaingeon
1^{er} Président de l'UNAF

1948-1964 : L'âge d'or

1948

Création de l'**allocation logement familiale**.

1951

Financement public des Associations Familiales.

La création d'un **fonds spécial** instaure un mode de financement qui reconnaît la fonction de représentant de l'UNAF et des UDAF.

1953

Création des **Bureaux d'aide sociale** qui deviendront les CCAS.

1955

Création de l'**allocation de mère au foyer**.

"L'efficacité du régime républicain, du régime de liberté, ses chances de survie et de prospérité dépendent donc des liens qu'il saura créer entre la jeunesse et lui. Si notre République ne sait pas capter (...) les ambitions et les espoirs de la jeunesse (...) elle se dissoudra ; mais si elle sait s'y adapter, si elle est capable de comprendre l'espérance des filles et des garçons de France, d'épouser cette espérance, de la servir dans chacune de ses décisions, alors elle n'aura rien à craindre des aventuriers, des démagogues, (...)."

Pierre Mendès France
Président du conseil de 1954 à 1955

1965-1974 : L'émergence de la politique familiale et sociale

1965

Ouverture de l'UNAF aux **mouvements Familiaux**.

1966

Une **réforme de l'adoption** crée l'**adoption plénière**.

Vote de 2 mesures judiciaires concernant la Tutelle aux prestations familiales.

1967

La loi "**Neuwirth**" établit le droit à la contraception.

1968

La **protection Juridique des Majeurs** remplace le droit des "incapables majeurs".



1970

Droit de la famille : Le "Chef de Famille" cède la place à "l'Autorité parentale".

Création de "l'allocation orphelin".

1971

Le régime des prestations familiales est généralisé à l'ensemble de la population.

Handicap : deux allocations sont créées, l'allocation aux mineurs handicapés et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) soumises à condition de ressources.

1972

Création d'une allocation pour frais de garde, ainsi que l'assurance vieillesse pour les mères de famille.

1974

Création de l'allocation de rentrée scolaire.

1975-1980 : La famille se modernise

1975

"Loi Veil" relative à l'interruption volontaire de grossesse.

Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Réforme de la législation sur le divorce.

1976

Création de l'allocation différentielle de parent isolé (API).

1977

Création du congé parental d'éducation.

1978

Création du complément familial.

Le congé maternité est porté à 16 semaines.

1980

Création du supplément de revenu familial.

"Nous pouvons légitimement espérer que des familles plus épanouies, plus assurées dans leur existence et dans leurs ressources seront aussi des familles plus nombreuses, et de manière plus précise que la famille de 3 enfants, nécessaire à l'équilibre et au dynamisme de notre population deviendra pour un nombre plus grand de foyers, la famille idéale".

Valéry Giscard-d'Estaing
Président de la République, 1975,
30^{ème} anniversaire de l'UNAF

"La réduction du temps de travail est un élément capital pour accompagner les modifications des rôles parentaux que notre société connaît. Il faut que chacun des deux parents ait un temps suffisant, un temps libre pour lui aussi, sans lequel il n'est pas d'équilibre familial ; nous devons réfléchir ensemble sur cette modification des rôles et veiller à ce quelle se réalise dans le respect des droits de chacun, père, mère, enfant, sans oublier qu'ils forment un tout et qu'ils restent chacun singulier".

François Mitterand
Président de la République
au Congrès de l'UNA, Novembre 1981

1981-1987 : Les familles à égalité

1981

Les demandes de l'UNAF sont entendues : une Secrétaire d'État à la famille est nommée, qui décidera de la revalorisation des allocations familiales de 25%, de l'allocation logement de 50% et de l'allocation aux adultes handicapés de 41%.

1982

Le quotient familial est plafonné pour la 1^{ère} fois.

L'UNAF réagit vivement à plusieurs mesures de rééquilibrage du régime général de la Sécurité Sociale.

Première conférence de la Famille.

1985

Création de l'allocation parentale d'Éducation (APE).

1986

Naissance des URAF (unions régionales des associations familiales).

L'UNAF souhaite ainsi accompagner la nouvelle décentralisation des collectivités territoriales.

1988-1994 : Concilier vie familiale et travail des femmes

1991

Mise en place de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), destinée à diversifier le financement de la Sécurité Sociale et la branche famille. L'UNAF, favorable au principe, regrette l'absence de critère familial dans son calcul.



L'histoire de l'institution familiale

L'UNAF

1993

La loi consacre le **principe général de coparentalité**, que les parents soient mariés ou non et crée la charge de **juge aux affaires familiales**.

1994

La **loi relative à la famille** portée par Simone Veil, comporte des améliorations en particulier en matière de **conciliation vie professionnelle-vie familiale**.

1995-1999 : Des principes défendus Des partenariats renforcés

1995

Le "**Plan Juppé**" de redressement des comptes sociaux prévoit l'**imposition des allocations familiales**. Cette annonce sera refusée par l'UNAF opposée à toute atteinte à l'universalité des allocations familiales.

1997

Mise sous condition de ressources des allocations familiales.

1998

Conférence annuelle de la Famille.

Le 1^{er} Ministre annonce la **suppression de la mise sous condition de ressources des allocations familiales et l'abaissement du quotient familial**.

1999

Le **PACS** (Pacte Civil de Solidarité) est institué dans le Code Civil.

"Le Gouvernement entend (...) aider les parents à surmonter les difficultés qui pourraient faire obstacle à la réalisation de leurs projets familiaux. Tous les sondages montrent en effet que nombre de couples n'ont pas autant d'enfants qu'ils le souhaitent. Ils sont ainsi privés d'un grand bonheur et privent leurs enfants de la joie de grandir aux côtés de frères et de sœurs. Pour toutes ces raisons et pour nous permettre d'aborder avec plus d'élan et d'espoir le XXI^e siècle, il était de notre devoir de mieux accompagner les familles et de mieux répondre à leurs besoins".

Simone Veil,
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

2000-2004 : Une parentalité partagée

2001

Suppression de la distinction entre enfants légitimes et enfants naturels.
Création du **congé de paternité**.

2003

L'UNAF crée les **Observatoires de la Famille**.

2005-2008 : La famille au cœur des solidarités

2006

Mesures annoncées pour les **Aidants Familiaux**.

2008

Création du **Haut Conseil de la Famille**.

"Le congé paternel (...) c'est bon pour l'enfant qui a le droit d'être élevé par ses deux parents, pour les pères qui voient reconnaître ainsi leur légitimité à intervenir dans l'éducation des enfants en bas âge, et c'est bon pour les femmes, qui aspirent à un partage plus équitable dans le foyer et dans la vie professionnelle.

Ségolène ROYAL,
Ministre délégué à la Famille à l'Enfance et au Handicap

2009 -2015 : La politique familiale sous tension

2013

Baisse du quotient familial.

Loi **ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe**.

Rénovation de la Politique familiale.

Afin de réduire le déficit de la branche famille, il est décidé de **réduire certaines prestations** en particulier la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

2014

La **loi de Finances**, 700 Millions d'économies sur les prestations familiales.



François Fondard
Président de l'UNAF (2006-2015)



L'histoire de l'institution familiale

L'UDAF du Var



1946-2016 : Une page d'histoire

C'est à l'initiative de Monsieur Claude DURAND, industriel à Hyères, fondateur de la Caisse d'Allocations familiales, Président du Centre Départemental de Coordination et d'Action des Activités Familiales du Var, que l'UDAF du Var verra le jour.

L'Assemblée Générale constitutive eut lieu le 7 mars 1946, l'agrément de l'UNAF fut obtenu le 31 mars 1946, la déclaration en préfecture est datée du 12 avril 1946.

Il existe alors dans le département 60 associations à caractère familial. Cinq d'entre elles adhèrent à l'UDAF en ce 7 mars 1946 :

- La Maison de la Famille de Bandol (66 adhérents)
- L'association Familiale de Carnoules (60 adhérents)
- L'association Familiale de La Seyne (178 adhérents)
- La Ligue des Familles Toulonnaises (1640 adhérents), AFT
- L'association Familiale ouvrière (2500 adhérents)

La plus ancienne de ces associations existe depuis 1914, c'est la Ligue des Familles Toulonnaises, devenue l'Association Familiale Toulonnaise.

Les premiers administrateurs vont œuvrer pour qu'adhèrent à l'UDAF les autres associations familiales, ce qui sera fait les années suivantes.

Le siège social est alors rue Racine. Au cours des années, les déménagements successifs de l'UDAF seront liés à l'accroissement de ses activités, notamment celle des services de tutelles :

- Septembre 1958 : place de la Liberté
- 1971 : 8 avenue Maréchal Foch
- Octobre 1989 : installation au Concorde de la même avenue
- Janvier 1999 : installation à La Garde dans les locaux actuels construits par l'UDAF

Des dirigeants qui ont su maintenir la flamme du militantisme familial

Le Président DURAND donne sa démission. Il décèdera au cours de l'année. À l'issue de l'Assemblée Générale du 25 avril 1964, Monsieur D'ESPAGNET sera élu Président ; il le restera jusqu'en juin 1976, date à laquelle Madame OTT lui succédera.

Madame BASTET assurera la Présidence dans une période difficile, de mai 1987 à avril 1989.

De mai 1989 à mai 1995, Madame TUPIN assurera la Présidence, avec une volonté et un dévouement connus de tous.

En 1995, l'Amiral ROYER devient Président et il œuvrera jusqu'en 1999 avec le soutien et l'admiration de tous.

Monsieur LALLEMAND lui succédera avec fougue pour que la famille soit considérée à sa juste valeur. Monsieur PELTIER, élu en 2005 n'a malheureusement pas pu exercer un mandat entier pour raison de santé.

Depuis 2006, Madame GARIEL assure la Présidence et consacre tout son temps au rayonnement de l'UDAF et des familles.



Le Président ROYER pose la première pierre du nouveau bâtiment de l'UDAF en mai 1998



L'histoire de l'institution familiale

L'UDAF du Var

L'action familiale se structure

Les commissions se mettront au travail dès la création de l'UDAF, elles seront au nombre de 16 en 1957 : rurale, ouvrière, coordination, logement, fiscalité, alcoolisme, travailleurs indépendants, veuves, médailles de la famille française, etc...

Dès 1955, des représentants dans les différents organismes HLM sont désignés, un petit journal d'informations, lien entre les associations, **"le Trait d'Union"** voit le jour.

En 1958, le Conseil d'Administration déplore que les fonds de la Caisse d'Allocations Familiales, qui permettraient le relèvement des allocations familiales, soient utilisés en partie pour couvrir le déficit de la sécurité sociale. Tiens, tiens, déjà ! ... mais pas au point de mettre la branche famille en déficit.

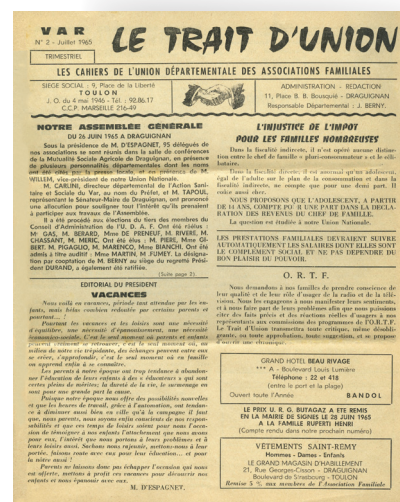
Les ordonnances de décembre 1958 ramènent les cotisations versées aux Caisses d'Allocations Familiales de 16,75 % à 12%, compromettant le relèvement des prestations familiales, souhaité par le mouvement familial.

Un cartel de défense des prestations familiales et sociales se met en place dans le département sous la présidence de Monsieur DURAND. Devant l'insuffisance de l'équipement en établissements médicaux pédagogiques, le Président de la Ligue des Familles, l'Amiral JARRY, dont le nom reste gravé dans bien des mémoires, crée en 1958, un service d'aide aux parents d'enfants handicapés. En 1960, l'ADAPEI voit le jour dans le département.

L'UDAF manifeste sa solidarité aux familles victimes de catastrophes. Lors de la catastrophe du barrage de Malpasset à Fréjus, l'UDAF recueillera des fonds, 1.798.451 Francs pour les victimes, se portera partie civile, aidera les sinistrés à faire valoir leurs droits.

En 1963, elle recueillera des fonds pour aider les familles de l'île de la Réunion, en grande précarité.

Elle apportera aussi son soutien par la suite aux familles sinistrées dans d'autres départements comme le Vaucluse ou l'Aude.



Des services en évolution constante

Dès 1952, l'UDAF se verra confier des mesures de tutelles et embauchera un salarié pour les suivre.

Bien avant que la loi de 1966 ne l'impose, l'UDAF fera le choix de professionnels sociaux pour exercer l'action éducative auprès des familles.

12 mesures "famille" seront suivies en 1952. Ce nombre ne cessera de croître, en 1980 l'UDAF gère 304 mesures de Tutelles aux Prestations Sociales Enfants et 17 mesures Adultes.

Aujourd'hui, le service de Protection Juridique des Majeurs prend en charge 1791 dossiers, les mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial ne sont plus que 36 et d'autres types de mesures ou d'actions sont venus compléter les services historiques :

- La gestion des Mesures d'accompagnement social personnalisé ;
- L'assistance éducative budgétaire ;
- La gestion des mesures de Tutelle aux biens et les administrations ad hoc au bénéfice des mineurs ;
- La gestion des procédures de rétablissement personnel ;
- Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux ;
- Le dispositif familles gouvernantes.

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



Vendredi 4 mars 2016 : 300 familles au cirque pour un anniversaire festif

309 familles, soient plus de 600 personnes, se pressent sur le parking des plages du Mourillon à Toulon, devant l'entrée du chapiteau du cirque Médrano. Membres des associations familiales, des organismes associés de l'UDAF ou familles du personnel, viennent de tous les coins du département, des cités comme des quartiers bourgeois.

Familles entières ou grands-mères avec des petits enfants, toutes sont prêtes à l'heure dite !

À l'occasion du passage du cirque à Toulon, la Société ARENA Production avait choisi l'UDAF afin de mettre à l'honneur les actions d'une association du département en lui offrant des places pour une des représentations. Bienheureuse coïncidence qui a permis à l'Institution familiale varoise d'ouvrir cette année anniversaire, quasiment 70 ans jour pour jour après sa création, (le 7 mars 1946), avec une activité festive éminemment familiale ! Un beau moment de partage, de sourires émerveillés, de rires et d'applaudissements mérités pour un spectacle de qualité.



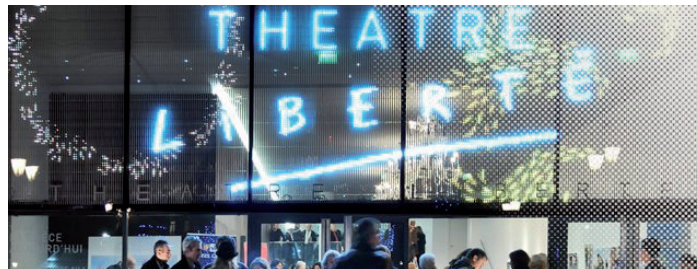


Anniversaire de l'UDAF

4 juin 2016



L'assemblée générale 2016 au Théâtre Liberté



Un anniversaire constitue généralement un bon moment dont on veut se souvenir. Pour fêter 70 ans d'action familiale dans le Var, **l'assemblée générale de l'UDAF a lieu cette année 2016 au Théâtre Liberté à Toulon, en présence de Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'UNAF.**

Une conférence sur l'histoire et l'avenir du mouvement familial, ouverte à tous les membres des associations familiales, permettra de réfléchir à cette spécificité institutionnelle française (sur inscription).

Puis une **"séquence souvenirs"** sera l'occasion de rappeler l'investissement de nombreux bénévoles dévoués à la cause familiale dans le Var depuis 70 ans.

Un cocktail déjeunatoire suivra avant l'après-midi qui sera consacrée à la partie statutaire.

Pour des questions d'organisation et de sécurité, l'inscription est obligatoire pour participer à tout ou partie de la journée : par mail sur institution@udaf83.unaf.fr ou par téléphone au 04.94.14.85.04/05

Assemblée générale 2016

Samedi 4 juin 2016

En présence de **Marie-Andrée BLANC**, Présidente de l'UNAF

8h45 Conférence "Histoire de la Politique Familiale en France : Enjeux, acteurs et devenir",

par Monsieur Michel CHAUVIERE, Sociologue, Directeur de recherches émérite au CNRS, co-fondateur et co-animateur du Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux

10h45 Célébration du 70^{ème} anniversaire de l'UDAF du Var

- Table ronde réunissant des acteurs marquants de l'histoire de notre UDAF, autour de 5 thèmes :
 - Création de l'UDAF : les associations familiales
 - Développement de l'UDAF
 - La représentation familiale
 - Les services aux familles
 - L'évolution des politiques familiales
- Allocutions des personnalités



Objectif Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var
Mai 2016 - numéro spécial anniversaire

15 Rue Jean Chaptal, La Garde - CS 70585 - 83041 Toulon Cedex 9 - Tél. : 04 94 14 85 00

Comité de rédaction : Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin, Maryvonne Veyron Lacroix

Abonnement : Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 € - Abonnement annuel : 5,00 € - Dépôt légal en cours

Conception : Studio CARGO - 06 09 53 19 38 - Impression : ESAT Paul Arène - 04 94 46 93 82

Site de l'UDAF : **www.UDAF83.fr**